



DECISION N°03-2022 portant validation de la convention de tournage avec Monsieur Julien Hubert

Madame Marie-Lyne VAGNER, MAIRE de la Ville de Bernay

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire

Vu le projet de convention avec Monsieur Julien Hubert, artiste,

Considérant le projet de tournage d'une captation de la chanson « Lui » de l'artiste Julien Hubert au sein du musée des Beaux-Arts de Bernay, dans l'escalier central et au 1^{er} étage

Considérant que des prises de vue pourront être réalisées en parallèle du tournage du clip à des fins documentaires et de promotion de la chanson

Considérant la mise à disposition des salles du musée à titre gracieux

DECIDE :

De valider la convention avec Monsieur Julien Hubert, artiste, pour réaliser un tournage du clip de la chanson « Lui » au sein du musée des Beaux-Arts de Bernay dont les locaux seront mis à disposition à titre gracieux.

A Bernay, le 18 janvier 2022